



commission des jeunes
du canton de vaud

Commission de jeunes
du Canton de Vaud
Direction générale de l'enfance
et de la jeunesse
Avenue de Longemalle 1
1020 Renens

Par Courriel

Direction générale de l'enfance
et de la jeunesse
A l'att- de Madame Manon Schick,
Directrice générale

Renens, le 2 octobre 2025

Prise de position de la Commission de jeunes du Canton de Vaud sur la consultation fédérale quant à l'avant-projet de Loi sur les produits cannabiques (LPCan).

Madame la Directrice générale,

En application de l'art. 9 al.1 let. c de la Loi sur la promotion et le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ), la Commission de jeunes du Canton de Vaud (ci-après : CdJ-Vaud) a le plaisir de vous faire parvenir sa prise de position concernant la consultation fédérale au sujet de l'avant-projet de Loi sur les produits cannabiques (LPCan).

Dans l'ensemble, la CdJ-Vaud salue cet avant-projet qu'elle estime porteur de retombées positives. Celui-ci contribuerait à enrayer le marché noir et permettrait un contrôle beaucoup plus strict du taux de THC dans les produits cannabiques vendus sur le marché, garantissant ainsi une meilleure protection des consommateurs et consommatrices. La CdJ-Vaud souligne également que les taxes prélevées sur les ventes, non pas dans une perspective lucrative mais dans une logique d'économie circulaire, permettraient de financer des actions de sensibilisation liées à ces produits, tout en contribuant au système de santé pour la prise en charge de personnes souffrant d'addiction.

De plus, la CdJ-Vaud souligne l'importance de la prévention dans cet avant-projet et suggère que les points de vente soient dotés de brochures gratuites contenant des informations sur les addictions et sur les ressources à disposition des consommateurs·trices. Ces ressources peuvent inclure différents types de soutien : informations fiables sur les effets et les risques liés au cannabis, conseils de réduction des risques, coordonnées de lignes téléphoniques

d'écoute et de sites internet spécialisés, ainsi que les adresses des centres locaux de soins et de prévention en addictologie.

Par ailleurs, il est aujourd'hui établi que la majorité des comportements addictifs se développent avant l'âge de 25 ans. C'est également durant cette période que les effets sur le développement du cerveau peuvent s'avérer particulièrement problématiques. La Commission de jeunes insiste donc sur la nécessité d'accorder une attention particulière à la prévention auprès des moins de 25 ans. Elle propose plusieurs pistes:

- Instaurer une prévention ciblée dès la 9^e année scolaire et jusqu'à la fin de la scolarité postobligatoire. Il est essentiel que la prévention débute avant l'âge de 18 ans, certaines consommations débutant avant cet âge.
- Développer un site internet de référence dédié à cette thématique, offrant un accès anonyme à l'information. Ce portail servirait d'espace virtuel de ressources où les jeunes pourraient échanger, prendre rendez-vous gratuitement, poser leurs questions et être orienté·e·s par des professionnel·le·s.

La CdJ-Vaud estime également qu'il serait bénéfique de proposer aux personnes de référence entourant les jeunes (parents, enseignant·e·s et autres acteurs·trices éducatifs·tives) de l'information spécifique sur le sujet. Celle-ci leur donnerait les outils nécessaires pour mieux appréhender les situations liées aux addictions et engager le dialogue sur cette thématique.

Enfin, en matière de prise en charge, la Commission de jeunes suggère le renforcement de lieux favorisant la participation à des groupes de parole. Ces espaces constituent des cadres sécurisés et bienveillants où les participant·e·s peuvent partager leurs expériences, rompre l'isolement et bénéficier d'un soutien collectif. Ils offrent également la possibilité d'échanger avec des professionnel·le·s de l'addictologie, capables d'apporter des conseils personnalisés et un suivi adapté. L'objectif est d'accompagner les personnes qui le souhaitent dans un processus d'arrêt, ou, à défaut, de les orienter vers une consommation plus responsable et mieux informée.

En vous remerciant de nous avoir donné l'opportunité de nous exprimer sur l'avant-projet de cette loi et tout en restant à votre disposition pour toute sollicitation future, nous vous prions de croire, Madame la Directrice générale, à l'expression de nos salutations les meilleures.

Au nom de la Commission de jeunes du Canton de Vaud :



Rayan Meldan
Président de la Commission
de jeunes du Canton de Vaud



Shaggi Meylan
Présidente du Groupe de travail

En copie à :

- Frédéric Cerchia, Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse
- Carole Guignet, Adjointe, Responsable du Pôle Participation